



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

---

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Valvoline™ ATF DEX/MERC  
Liquide de transmission automatique

Code du produit : 908727

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Huile pour engrenages et lubrification.

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global  
Operations  
Wieldrechtseweg 39  
3316 BG Dordrecht  
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec  
le CSR local

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : SDS@valvolineglobal.com

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

00-800-825-8654

, ou appeler le SAMU en composant le +33 (0)1 45 42 59 59

---

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

#### Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient 1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol, 1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS.. Peut produire une réaction allergique.

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée	64742-55-8 265-158-7 649-468-00-3 01-2119487077-29-xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 10
Mineral Oil - mixture	Non attribuée  01-2119484627-25-xxxx, 01-2119471299-27-xxxx, 01-2119487077-29-xxxx, 01-2119480132-48-xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 10
1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol	67124-09-8 266-582-5 01-2119953277-30-xxxx	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,25 - < 1
1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS.	897393-64-5 482-000-4 01-0000020142-86-xxxx	Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,25 - < 1
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol	1218787-32-6  01-2119510877-33-xxxx	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2;	>= 0,025 - < 0,1



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
 conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
 tel que modifié par le règlement de la  
 Commission (UE) 2020/878  
 Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
 transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

		H411 <hr/> Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 <hr/> Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1.200 mg/kg	
--	--	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
 Enlever les lentilles de contact.  
 Protéger l'oeil intact.  
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Les symptômes causés par une réaction allergique peuvent être immédiats ou différés jusqu'à plusieurs heures après l'exposition.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.  
Traiter de façon symptomatique.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

---

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Protection des mains

Remarques : Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle  
Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	rouge
Odeur	:	huileux
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point d'écoulement	:	< -42 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Inflammabilité	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	214 °C Méthode: Creuset fermé Cleveland
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	Non applicable
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	env. 34 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n- octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

---

Densité : env. 0,857 gcm<sup>3</sup> (15,6 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : Non applicable

## 9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : acides minéraux forts  
Oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### **Toxicité aiguë**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

##### **1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

##### **2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 1.200 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Estimation de la toxicité aiguë: 1.200 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Produit:**

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

#### **Composants:**

##### **Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:**

Evaluation : Légère irritation passagère  
Résultat : Légère irritation passagère

##### **1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS.:**

Evaluation : Irritation légère de la peau  
Résultat : Irritation légère de la peau



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

**2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol:**

Résultat : Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Produit:**

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

**Composants:**

**Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:**

Evaluation : Légère irritation passagère

Résultat : Légère irritation passagère

**1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol:**

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

**1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS.:**

Evaluation : Légère irritation passagère

Résultat : Légère irritation passagère

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

**Composants:**

**1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol:**

Type de Test : Dosage dans les ganglions lymphatiques locaux

Espèce : Cochon d'Inde



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Méthode : OCDE Ligne directrice 429

**1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS.:**

Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:**

**1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Résultat: négatif

**Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Composants:**

**Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement  
(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

**Mineral Oil - mixture:**

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement  
(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

**Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

**Toxicité par aspiration**

N'est pas classé en raison du manque de données.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

**Composants:**

**Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Mineral Oil - mixture:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

**1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,75 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,58 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: WAF



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: WAF

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEL: 0,32 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

**1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS.:**

**Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,043 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0867 mg/l  
Point final: Inhibition de la croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):  
0,0156 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë  
pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour la daphnie et  
les autres invertébrés  
aquatiques (Toxicité  
chronique) : CE50: 0,0463 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité  
chronique pour le milieu  
aquatique) : 1

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### **1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 5 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

#### **1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS.:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

#### **2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol:**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Concentration: 2,7 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 63 %  
Lié à: Demande Chimique en Oxygène  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### **1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol:**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 4,7 - 6,5

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

- 
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.
- Code des déchets : Le code de déchets doit être attribué par une discussion entre  
l'utilisateur et l'entreprise de traitement de déchets.  
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
13 02 05, huiles moteur, de boîte de vitesses et de  
lubrification non chlorées à base minérale

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
IATA\_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

- ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

<b>ADR</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>RID</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IMDG</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA (Cargo)</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
<b>IATA_P (Passager)</b>	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 75, 3
---	---	---

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	:	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. 34

Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Maladies Professionnelles : 36, 4 bis, 84  
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4734

**Autres réglementations:**

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

### Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECl (Thaïlande), TSCA (USA)

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECl - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire**

Informations internes : 000000098044

**Classification du mélange:**

Aquatic Chronic 3

H412

**Procédure de classification:**

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément



**Valvoline™**  
**Global**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878  
Valvoline™ ATF DEX/MERC Liquide de  
transmission automatique

Version: 8.0

Date de révision: 11.06.2024

Date d'impression: 30/12/2025

---

désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR